

## SECONDE VOIX.

Un glaive a transpercé son âme,  
Son cœur débordé d'afflictions,  
Couvrons les cris d'un peuple infamé  
Du bruit de nos acclamations,  
Frères, chantons comme les anges,  
En ce jour, un hymne sacré ;  
De nos cœurs offrons les louanges  
A notre père vénéré!—

Les 2 voix.

Gloire à l'Eglise indestructible  
Dont rien ne ternit la splendeur ;  
Gloire à son Pontife Infaillible  
Dont la faiblesse est la grandeur.  
Vive Pie IX ! nouveau Saint-Pierre ;  
Il aura sa longévité,  
Son règne glorieux sur terre,  
Sa gloire dans l'éternité!

Jours de tristesse,  
Disparaissez ;  
Chants d'allégresse,  
Retentissez !  
De l'espérance le jour a lui ;  
O Providence  
Veillez sur lui !!!

A. B. ROUTHIER.

Kamonnaska, 10 Juin 1873.

Les élèves jouèrent ensuite un superbe drame intitulé *l'Expiation*. Ce drame d'une exécution difficile fut cependant rendu avec une rare perfection, et tous les acteurs furent vivement applaudis.

Vers la fin de la soirée Son Honneur le Juge A. B. Routhier daigna adresser la parole à l'assistance. Dans son discours, il s'attacha surtout à développer les avancés de M. Thomas Chapais et à les démontrer par les faits dont nous sommes actuellement les témoins.

Enfin la fête se termina par un superbe feu d'artifice préparé par MM. les Professeurs du Collège eux-mêmes.

## Ordinations

Les ordinations suivantes ont été faites à la Cathédrale de Québec, samedi matin le 30 mai, par Mgr. l'Archevêque :

*Sous-diacres* : M. Anselme Napoléon Rhéaume, du Diocèse de Québec, et M. William McPherson, du Diocèse d'Archiebat.

*Prêtres* : MM. Jos. Felix Gendron, de St Casimir ; Octave Pelletier, St. Paschal ; Narcisse Proulx, St. Pierre Rivière-du-Sud ; Fortunat Léonide Pelletier, Cap St. Ignace ; Ls. Zéphirin Caron, St. Jean Port-Joly ; Jos. James D. Ballentyne, N.-D de Québec ; F. X. Lachance Mayrand, Deschambault ; et Richard Alexandre Browne, du Diocèse de Savannah.

Et dimanche, le 31 :—*Diacres* :—MM. Ans. N. Rhéaume et W. McPherson.

## Emprunt par les frères de la charité

Les Frères de la Charité dont la Maison mère est à Gand en Belgique, ont un établissement à Montréal fondé depuis environ dix ans.

Le but des Frères de la Charité est de réformer les jeunes garçons en danger de se perdre, ou déjà entrés dans la voie de la perdition, cette classe d'enfants dont sont malheureusement remplis les villes, et qui deviendront plus tard une disgrâce et un fléau pour la société.

Malgré le manque de ressources, les Frères ont réussi à fonder à Montréal une maison de refuge pour les jeunes gens dont on vient de parler, et déjà l'œuvre produisait des résultats les plus satisfaisants, quand on est venu réclamer leur service pour l'Ecole de Réforme.

Le Gouvernement rétribue les Frères pour la tenue de cette Ecole où se trouve près de 200 jeunes délinquants condamnés par les tribunaux. La presse du pays, tant catholique que protestante, a fait connaître à différentes reprises, jusqu'à quel point les Frères de la Charité ont pu réussir dans l'œuvre qui leur a été confiée.

Toutefois, ce n'est pas sans de grands sacrifices de leur part que l'Ecole de Réforme a été mis sur un pied aussi élevé, et malgré la libéralité du Gouvernement, ils sont obligés de contracter les dettes au montant de \$20,000. Car ce que veulent les Frères ce n'est pas de faire de l'argent, mais de faire un établissement qui soit un honneur pour le pays et un bienfait pour la société.

Aussi malgré les fortes dépenses déjà encourues, les Frères font construire de grands et de beaux ateliers de 200 pieds de long sur 35 de large, une partie à deux étages l'autre à trois.

Le lieu servant de chapelle est devenu trop étroit pour la population actuelle de la Réforme : il faut de toute nécessité bâtir une chapelle.

Il faut aussi pourvoir des choses nécessaires à leur fonctionnement, les nouveaux ateliers de menuisiers, ébénistes, sculpteur, etc., etc., que les Frères veulent ouvrir dans l'intérêt de leur élèves.

Pour toutes ces dépenses les Frères prennent la liberté de s'adresser pour la première fois au public, qui a tant à cœur le succès de l'œuvre importante dont ils sont chargés.

*Voici le mode d'après lequel ils ont résolu de faire cet appel.*—

Toutes les personnes qui veulent favoriser l'œuvre en question sont priées de prêter aux Frères de la Charité une somme de 5, 10, 15 piastres jusqu'à 1000 piastres avec intérêt de 5 par 100 pour l'espace de 10 ans, cinq par cent est l'intérêt payé par les banques d'épargne. Ceux qui ne pourraient pas laisser leur argent pendant 10 ans seront payés à demande avec les intérêts qui leur seront dûs.

*Garantie.*—Comme garantie, le Supérieur des Frères de la Charité est autorisé par qui de droit à hypothéquer la propriété qu'ils possèdent, dont la valeur est d'environ \$150,000, et qui n'est grevée d'aucune charge, ni hypothèque quelconque.

*Manière de faire ce prêt.*—Avec la bienveillante permission de nos Seigneurs les Evêques de la Province de Québec, il est à espérer que Messieurs les Curés ou Vicaires dans chaque paroisse voudront bien dans l'intérêt de l'œuvre, se charger de faire parvenir au Supérieur des Frères les sommes prêtées, pour lesquelles un billet en forme sera envoyé à chaque prêteur.

Les personnes ayant occasion de venir à Montréal ou voulant leur envoyer par lettre ou autrement l'argent qu'elles voudraient leur prêter, recevront personnellement ou par la malle les garanties nécessaires.

Dans les villes, des personnes charitables, dont ils feront connaître les noms, se chargeront aussi de recevoir l'argent et de leur faire parvenir, soit par la malle ou autrement, ils se chargeront de leur côté de faire remettre à chacun un reçu pour la somme prêtée.

Une aumône quelque minime qu'elle soit sera aussi reçue avec la plus profonde reconnaissance.

C'est la première fois, comme nous l'avons déjà dit, que les Frères de la Charité font un appel au public. Dans le temps où ils manquaient même du nécessaire, ils ont souffert en silence attendant des jours meilleurs ; aujourd'hui ils sont poussés à cette démarche par l'importance de l'œuvre qu'ils poursuivent, et dont le bon succès intéresse la société tout entière.

Ce qu'ils reçoivent du Gouvernement suffirait s'ils voulaient se contenter de satisfaire aux exigences de leur contrat. Mais dans l'intérêt de la société, ils croient devoir faire plus, et mettre leur école sur un pied aussi parfait que possible.

Tout citoyen, tout père de famille surtout, est intéressé au succès de l'œuvre de la réforme des jeunes gens. Quel est celui qui peut se dire qu'il ne sera pas heureux de trouver un jour cet asile pour quelqu'un des siens ? Voilà pourquoi ils font un appel à tous les habitants de la Province de Québec pour souscrire à cet emprunt.

Ceux qui ont quelque argent dont ils peuvent disposer feront tout à la fois un placement sûr et en même temps favoriseront une œuvre patriotique et religieuse.

Nous devons ajouter que toutes les personnes qui favoriseront